

Mairie de SAINT- AMOUR- BELLEVUE
Le Bourg
71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 20 Décembre 2016 à 19h00 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol (Délibération).
2. Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) dans la fonction publique territoriale (Délibération).
3. Décision modificative assainissement (Délibération) de comptes.
4. Affaires diverses

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
20 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt décembre à dix neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 16 décembre 2016 (Présent Excusé)

<input checked="" type="checkbox"/> M.SPAY Romain	<input type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/> M.DURAND Pascal
<input checked="" type="checkbox"/> M.COGNARD Denis	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise	<input type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne
<input type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> M.WILSON Douglas	<input checked="" type="checkbox"/> M.SPAY Pierre-Yves
<input checked="" type="checkbox"/> M.DUFOUR Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane	

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. Il donne pouvoir à (noms, prénoms, fonctions)

Mme Desseigne Sophie à Mr Midey Jean-Yves

Mme Ducoté Corinne à Mme Dassonville Denise

Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 Décembre 2016: le procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2016 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

1. Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol (Délibération).

La CCMB a créé son service mutualisé ADS au 1er juillet 2015. Les modalités de financement sont définies par convention : facturation aux communes concernées du coût lié à l'instruction des actes selon un forfait à l'acte, calculé selon le type d'acte et en fonction du temps nécessaire à l'instruction des actes (coût unitaire : CUB 50 €, DP 100 €, PD 150 €, PC 150 €, PA 200 €, PC ERP 350 €, AT 180 €)

Une facture semestrielle est remise aux communes au 30 juin de l'année N pour le service rendu au cours du 1er semestre et au 31 décembre de l'année N pour le service rendu au cours du 2ème semestre.

La CAMVAL a procédé de même en créant un service mutualisé ADS lors de son conseil communautaire du 9 avril 2015 :

Les modalités de fonctionnement et de financement du service de la CAMVAL, définies par les conventions actuelles, sont, pour chaque année, en fonction du coût annuel du service ADS constaté l'année précédente :

- 50 % du coût réel annuel de fonctionnement du service réparti entre les communes en fonction du nombre d'habitants

- 50 % du coût réel annuel de fonctionnement du service facturé aux communes en fonction du nombre pondéré d'actes déposés l'année précédente au service ADS.

Au 1^{er} janvier 2017, avec la création de la nouvelle agglomération, les deux services ADS seront fusionnés. Si les conventions prévoient bien un service similaire rendu aux communes adhérentes, les modalités financières ne sont pas identiques et vont créer une inégalité de traitement des communes, avec une facturation différente.

Il convient donc de conclure une nouvelle convention pour harmoniser les coûts dès le 1^{er} janvier 2017.

Le principe général a été présenté en Conférences des Maires les 6 octobre et 24 novembre 2016.

La facturation annuelle proposée se base sur la notion d'équivalent permis de construire (pondération de la difficulté d'instruction selon les actes), pour prise en charge du coût réel de fonctionnement du service (année n-1).

		COÛT UNITAIRE	
		2016	2017
Certificat Urbanisme opérationnel	Cub	50	82,4
Déclaration Préalable	DP	100	144,2
Permis de Démolir	PD	150	164,8
Permis de Construire	PC	150	206
Autorisation de Travaux	AT	150	206
Permis d'Aménager	PA	200	247,2

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à

- approuver le modèle de convention, joint en annexe, pour adhérer au service ADS,
- autoriser le Maire à signer ladite convention
- Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré** décide à l'unanimité (12 pour, 1 contre, 0 abstention)

♦ **DM 2016/046**

2. Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) dans la fonction publique territoriale (Délibération).

Une proposition de délibération a été envoyée au centre de gestion pour soumettre l'avis du Comité Technique :
Le 15 Décembre 2016 le comité s'est réuni :

Une analyse par les services du centre de gestion précise que notre dossier est juridiquement recevable.
Le comité technique se réunira en session extraordinaire le 5 janvier prochain, date à laquelle l'avis sera réputé être donné.

Nous pouvons donc poursuivre l'approbation de notre délibération
Sur rapport de Madame le Maire,

- Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré** décide à l'unanimité (13 pour, 0 contre, 0 abstentions)

DECIDE d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et DECIDE d'instituer le complément indemnitaire annuel (CIA)

♦ **DM 2016/047**

3. Décision modificative (ajustements de comptes)

- Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget assainissement de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- Ajustement redevance assainissement

SERVICE ASS DE SAINT AMOUR BELLEVUE				Exercice : 2016			
DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
16/12/2016	023-	Virement à la section	-1 500.00	/ /	-		0.00
16/12/2016	6222-	Commissions	1 500.00	/ /	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
16/12/2016	2315-000	Installat*. matériel et outill	-1 500.00	16/12/2016	021-00	Virement de la section de	-1 500.00
Total Dépenses			-1 500.00	Total Recettes			-1 500.00

- Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

◆ DM49 2016/002

4. Autorisation de mandatement sur 2017 (délibération) annule et remplace

Afin de permettre la continuité du mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 et comme le prévoit l'article L-1612-1 du CGCT. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2016 et détaillé par chapitre ou par programme.

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2016 était de 162 526 € hors remboursements des emprunts, le quart s'élève à 40 000 €

- Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré** décide à l'unanimité (13 pour, 0 contre, 0 abstentions)
- **Autorise** le Maire à mandater des dépenses d'investissements.

◆ DM 2016/048

5. Affaires diverses

➤ Numérotation des habitations

La réception des numérotations a eu lieu à partir du 16/12/2016.

Réunion de travail le 10 Janvier 2016 avec Mme Dassonville

Afin de distribuer les numéros et les consignes aux habitants, 3 jours de permanence sont proposés :

Le samedi 14 Janvier 2017

9h00 à 11h30

M.DURAND Pascal
Mme DASSONVILLE Denise
Mme CANARD Catherine

Le lundi 16 Janvier 2017

17h00 à 19h00

Mme CASBOLT Josiane
Mme DASSONVILLE Denise
M.SPAY Pierre-Yves

Le samedi 21 Janvier 2017

9h00 à 11h30

Mme HAMET Rachel
Mme DESSEIGNE Sophie
Mme DASSONVILLE Denise

Une note d'information sera mise dans chaque boîte aux lettres.

➤ **Travaux salle des fêtes**

Les travaux d'isolation, de peinture et d'électricité dans le couloir de la salle des fêtes sont terminés. Franck assurera la peinture des portes coté droit et rafraîchissement de la petite cuisine.

➤ **Bulletin municipal**

La maquette est déposée chez bureautique un B.A.T sera envoyé à chaque adjoint pour relecture.

➤ **Enquête réseau et connexion**

L'enquête de satisfaction sur les dysfonctionnements de téléphonie et internet dans les villages sera mise dans chaque boîte aux lettres avec les horaires de fermeture mairie poste :

• **Fermeture du secrétariat de Mairie :**

Du mardi 27 décembre 2016 au lundi 02 janvier 2017 inclus. Une permanence sera assurée le samedi 31 décembre 2016 de 9h30 à 11h30 **uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales.**

• **Fermeture de l'Agence Postale :**

Du lundi 26 décembre 2016 au vendredi 30 décembre 2016 inclus.

➤ **Rendez vous :**

Vœux du Maire : le vendredi 13 Janvier 2017 à 19 heures

➤ **Date du prochain CM :**

Le jeudi 12 Janvier 2017 à 19h00

➤ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45**

